



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 2 mai 2022 et désignation du rapporteur.
2. Point d'étape sur le projet mobilités à l'échelle de la CCLO et du Béarn.
3. Gens du voyage : point sur les demandes de grands passages estivaux.
4. Habitat : projet de création d'une maison relais par la fondation COS à Orthez : proposition de soutien financier de la CCLO.
5. PCAET : bilan et méthodologie pour l'actuel et le futur plan.
6. Autorisation donnée au Président de signer un marché (procédure formalisée).
7. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché (procédure adaptée).

-----

**1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 2 MAI 2022 ET DESIGNATION DU RAPPORTEUR**

*Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 2 mai prochain et procède à la désignation du rapporteur.*

**2. POINT D'ETAPE SUR LE PROJET MOBILITES A L'ECHELLE DE LA CCLO ET DU BEARN**

Après un rappel sur le contenu du Plan mobilités approuvé par le conseil communautaire en mars 2021 à l'échelle du territoire CCLO, des actions prévues pour l'année 2022 dans le cadre des compétences actuelles de la CCLO, du projet mobilités à l'échelle du pays de Béarn, est précisée la suite à donner à la configuration de la politique mobilités souhaitée par la CCLO.

*le bureau prend acte de ces informations.*

**3. GENS DU VOYAGE : POINT SUR LES DEMANDES DE GRANDS PASSAGES ESTIVAUX**

L'Etat a convié les EPCI béarnais à une réunion en vue de préparer les grands passages 2022.

Aucune n'est en capacité de répondre favorablement aux demandes d'installations transmises, sauf l'agglomération de Pau qui a ouvert son aire de grand passage de 4 ha à Lescar.

L'Etat a indiqué ne pas disposer de moyens suffisants pour permettre une réquisition de la force publique autant que de besoin. Il souhaitait néanmoins inviter les intercos à sécuriser les terrains les plus sensibles, avec une surveillance accrue à prévoir avec la gendarmerie ainsi qu'à identifier des terrains de délestage et les communiquer à la gendarmerie le cas échéant.

L'Etat souhaite par ailleurs lancer une étude sur la création d'une aire de grand passage collective, en réponse à la sollicitation des communautés de communes d'Ossau, du Haut Béarn et du Béarn des Gaves, faisant suite à des installations illégales subies l'été 2021, et en y intégrant la CCLO.

*Le bureau à l'unanimité ne souhaite pas la participation de la CCLO à cette démarche, la CCLO étant déjà pourvue d'une AGP et étant conforme au Schéma Départemental récemment approuvé.*

#### **4. HABITAT : PROJET DE CREATION D'UNE MAISON RELAIS PAR LA FONDATION COS A ORTHEZ**

Une présentation détaillée du projet est faite au bureau : porteur du projet (Fondation COS Alexandre GLASBERG), localisation et programme (création d'une maison-relais de 25 places et d'un lieu collectif à Orthez, population accueillie, calendrier, coût, financements en PLAI - logement public très social)

*Le bureau donne un avis favorable à la participation financière de la CCLO.*

#### **5. PCAET : BILAN ET METHODOLOGIE POUR L'ACTUEL ET LE FUTUR PLAN**

Le PCAET est un document stratégique de programmation obligatoire pour la CCLO en lien avec le changement climatique sur le territoire mais c'est aussi le volet prospectif environnemental du projet de Territoire.

Le 1<sup>er</sup> PCAET de la CCLO a été approuvé en décembre 2017 pour la période 2017 – 2022.

##### **Réalisation du bilan du 1er PCAET**

- Comparaison des résultats entre 2012 et 2018-2019 avec le concours de l'AREC & ATMO Nouvelle Aquitaine,
- Bilan des 60 fiches actions,
- Enquête auprès d'élus, acteurs de la société civile et techniciens,
- Référentiel Air Climat énergie du COT => à intégrer à la réflexion si calendriers concordent.

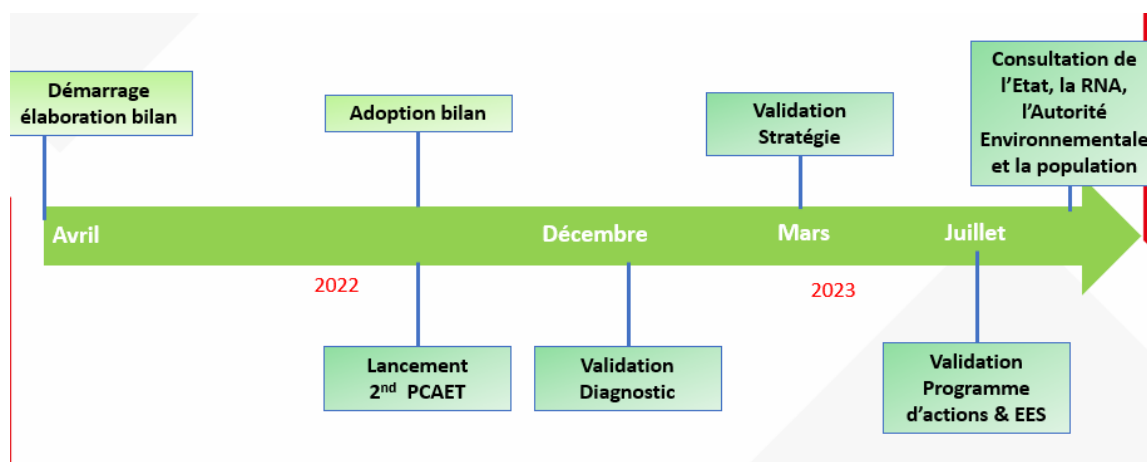
Proposition de calendrier :

- Réalisation technique d'ici septembre 2022,
- Passage dans les différentes instances,
- Validation en Conseil Communautaire en fin d'année 2022.

##### **Elaboration du 2nd PCAET**

- Portage institutionnel : gouvernance du PCAET à définir conjointement avec la gouvernance du COT – propositions lors d'un prochain bureau.
- Comme le PLH, le travail sur le PCAET devra être étroitement lié au travail d'élaboration du PLUI avec des temps de travail communs, techniques mais aussi politiques.
- L'approche partenariale est à définir : association des élus communaux, des acteurs du Territoire, des acteurs institutionnels, de la population, etc.

## Calendrier proposé



Le bureau prend note de ces informations.

## **6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN MARCHE (PROCEDURES FORMALISEES)**

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la location de matériel et prestations de gardiennage pour diverses manifestations événementielles avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (location de chapiteaux, de plancher autoporté, de cloisons) : VIGNAUT LOCATION SA (64370 Arthez-de Béarn) pour un montant de 54 090 € HT, lot 2 (location de barnums – structures légères) : LOC EXPO France (64230 Sauvagnon) pour un montant de 13 325 € HT, lot 3 (prestation de gardiennage) : EURL ACTION SECURITE INTERVENTION SERVICES (64000 Pau) pour un montant de 13 395,17 € HT, lot 4 (location de WC autonomes – WC chimiques) : WC LOC (59300 Valenciennes) pour un montant de 2 808 € HT.

## **7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MARCHE (PROCEDURE ADAPTEE)**

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Travaux neufs, de rénovation et de maintenance des installations d'éclairage public de la communauté de communes de Lacq-Orthez

\*\*\*\*